

26-2365 40096

Je soussigné Supérieur des Missions
de la Compagnie de Jésus de la nouvelle
France confesse avoir reçu de Denis
Joseph Ruzette Escurier Sieur d'Autvil
et de Monceau. Vingt six Livres qui estoient
à payer de la somme de 800^{tt} dont
ledit Sieur Denis Joseph Ruzette nous
estoit redevable pour l'achat de
certaines petites maisons appartenantes à
la maison de Monceau lesquelles
petites maisons auroient esté estimées
laditte somme de 800^{tt} ainsi qu'il
auroit esté stipulé par contrat fait
entre nous et la Dame de Monceau.

Afin de certifier comme tuteurs
des Sauvages Chrétiens de Jillery avoir
Cede et cede au droit que ledit
Sauvage de Jillery auroit de Souir
de trente arpens de terre en bois sur
piéd sur la Concession de laditte Dame

De Monseigneur comme il est porté dans
Le Contract de Luchapt de la maison
et concession dudit Monseigneur a condition
que Denis Joseph Ruzette Sieur d'Autheil
seroit obligé de faire abattre trois
arpens de terre bois sur Les terres appar-
tenantes audit Sauvage (Christien de
Sillery et les faire mettre en culture de
revenir La semence de Ciel d'inde -
Ledit Sieur d'Autheil s'est acquitté en
partie de cette condition, et de l'autre
partie qui n'estoit accomplie nous
Les avons libéralement déchargés
Nous donnons aulx pouvoirs audit
Sieur d'Autheil autant que de besoin et
de faire décharger La minute dudit
Contract ou il est fait mention d'iceluy
soit d'une part ou d'une autre partie
d'iceluy 30 arpens de terre en bois de bon
pour les Sauvages de Sillery. fait a
Quebec ce huitiesme d'Aoust 1656

Jean de Queven

Adout 1656.

de Queven (Jean / Jesuite, arrive a Que-
bec en 1635, decouvre le Lac St Jean
le 20 mai 1641, et y dit la pre-
miere messe le lendemain, mort
a Quebec en 1659.